



SEGUNDO EJERCICIO de las pruebas selectivas para el ingreso por el sistema general de acceso libre, en la Escala de Titulados Superiores del Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo

Convocadas por Resolución de 1 de diciembre de 2022, de la Subsecretaría (BOE, núm. 296 de Sábado 10 de diciembre de 2022) con corrección de errores por Resolución de 20 de diciembre de 2022, de la Subsecretaría (BOE, núm. 307 de Viernes 23 de diciembre de 2022) y por Resolución de 7 de febrero de 2023, de la Subsecretaría (BOE, núm. 37 de Lunes 13 de febrero de 2023).

19 de mayo de 2023



FRANÇÉS

La Révolution industrielle a commencé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne et s'est étendue en Europe occidentale au cours du dix-neuvième et du vingtième siècles. Durant ces années, les emplois ont énormément changé avec la technification et l'organisation. En théorie, le progrès technologique et social allait améliorer la qualité de vie des travailleurs, cependant il n'a pas été aussi positif que cela était espéré. Pendant de nombreuses années, il y a eu un grand nombre d'accidents graves. Cela a été dû à l'introduction de nouvelles sources d'énergie, substances, processus et machines. Les risques sont donc devenus plus complexes qu'avant, ils étaient plus difficiles à évaluer et encore plus difficiles à contrôler qu'avant la Révolution industrielle.

En Espagne, en 1900, la «Ley de Accidentes de Trabajo», a été la première norme développée pour réglementer l'accident du travail par rapport à la doctrine sur les risques professionnels. Cette loi, connue sous le nom de 'Loi Dato' doit son nom à Eduardo Dato, né à La Corogne en 1856, car il a essayé avec ce texte de pallier les conséquences économiques des accidents du travail pour les travailleurs. Eduardo Dato a été assassiné en 1921. Il n'a jamais su le jalon que cette loi a représenté dans le développement de la prévention des risques professionnels en Espagne.

L'une des principales missions de l'Union européenne depuis les années quatre-vingt a été d'améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail. La mise en œuvre, en 1987, de la notion de Santé et Sécurité a permis d'établir des exigences minimales, qui n'avaient jamais existé auparavant. Après cette année-là, d'autres traités ont contribué à établir les différents principes désormais bien connus pour les commerces, les entrepreneurs et les employés dans les pays européens.

Les études d'évaluation des risques et les campagnes d'information ont permis de développer une nouvelle culture de prévention et de protection, et les lieux de travail sont aujourd'hui plus sûrs et plus respectueux de la santé.

Voyons quelques concepts généraux de la Prévention des risques professionnels de l'Espagne d'aujourd'hui.

Par «condition de travail», on entend toute caractéristique du travail pouvant avoir une incidence significative sur l'apparition de risques pour la sécurité et la santé du travailleur. Cette définition comprend :

- a) Les caractéristiques générales des espaces, des installations, des équipements, des produits et des outils sur le lieu de travail.
- b) Les agents physiques, chimiques et biologiques présents dans l'environnement de travail et leurs intensités, concentrations ou niveaux de présence possibles.
- c) Toutes les autres caractéristiques du travail qui peuvent avoir une incidence sur l'ampleur des risques auxquels est exposé le travailleur.



Actuellement et selon la LPRL, nous devons classer les conditions de travail en 5 groupes :

- 1) Conditions de sécurité
- 2) Environnement physique de travail
- 3) Polluants chimiques et biologiques
- 4) La charge de travail
- 5) L'organisation du travail

Il faut souvent une explication pour le point 4. La charge de travail est l'effort qui est demandé pour la réalisation d'une tâche. La charge mentale est l'effort mental demandé pour la réalisation d'une tâche. La norme UNE-EN ISO 10075-1:2017 fait une distinction entre la pression mentale et la tension mentale, considérant que la charge mentale est un «terme générique qui couvre les deux concepts».

Pour finir et en résumé, le bien-être des travailleurs et leur santé physique et mentale est une préoccupation majeure pour tous les pays européens et les Organisations de la santé de même que la minimisation optimale des dangers et la prévention des risques. La mise en œuvre de tous les protocoles et de toutes les mesures permettra aux travailleurs d'avoir moins d'accidents, de développer moins de maladies dérivées du travail et de bénéficier d'une meilleure qualité de vie et d'une meilleure santé.